

LE LIBRE CANARD

Comité écologique Comtat-Ventoux

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'État, des industriels et des partis.

PRINTEMPS 2026 - n°94 - PUBLICATION GRATUITE - LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DES AUTEURS

COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT - VENTOUX

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras

comiteecologiecomtat@gmail.com
https://www.facebook.com/Comtatventoux/
Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.

◆◆◆

Directeur de la publication :

Christian GUÉRIN

Graphiste :

Jean-Christophe NOUVEAU

Tirage :

See reprographie de
la Mairie de Carpentras

Comité de rédaction :

Christian GUÉRIN

Marie-Christine LANASPPEZE

Pierre PASTOR

Michel POIREAU

◆◆◆

Où se procurer le LIBRE
CANARD ?

CARPENTRAS :

Mairie, Maison du Citoyen, Espace détente du Pôle Santé, Bibliothèque Inguimbertaine, librairie de l'Horloge, cinéma Rivoli, Boulangerie Lot rouge de Saint Didier, boulangerie du Beffroi, boulangerie, Les Lavandes, Biocoop l'Auzonne, Baguetterie avenue F.Mistral

AUBIGNAN :

Bibliothèque municipale

BEAUMES DE VENISE :

Presse des Dentelles
Boulangerie Maison du Talmelier

SARRIANS :

Boulangerie l'Art du pain (près du LIDL)

CAROMB :

Mairie, Médiathèque

BEDOIN :

Librairie L'astucieuse renarde, Boulangerie, Olivéro-Ravel, Boucherie Pinel

MAZAN :

Bibliothèque municipale, Boulangerie Perlinpainpain et Comptoir du Ventoux, avenue de l'Europe

PERNES-LES-FONTAINES :

Librairie Des bulles et des lignes

◆◆◆

Impression offerte par la Ville de Carpentras

Distribution occasionnelle sur les marchés et événements ponctuels

◆◆◆

Sincères remerciements à nos sponsors, ainsi qu'à nos commerçants dépositaires chez qui vous trouvez notre publication.

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE APRÈS LES MUNICIPALES : POUR QUE L'ÉCOLOGIE SOIT MIEUX PRISE EN COMPTE

ÉDITO

Toutes les communes ont maintenant un ou une maire, mais la démocratie ne s'arrête pas à ce vote : comment allons-nous la faire vivre et nous faire entendre, nous citoyens, par celles et ceux que nous avons élus ?

« Restons éveillés ! », a dit Stéphane Hessel il me semble... En effet ne baissons pas les bras, ne fermons ni les yeux ni les oreilles, ne laissons pas les choses se faire, sans rien faire : il est plus urgent que jamais de défendre ce qui nous anime.

A savoir garder la planète Terre vivable et belle. Les deux sont importants...

Vous trouverez à ce propos une synthèse de nos activités en 2025 et nos projets les plus importants pour 2026.

Ce numéro a pour thème **les milieux naturels de notre territoire**, tels l'eau qui est essentielle à la vie, les forêts avec toutes les richesses qu'elles apportent, les mares qui sont des réserves de biodiversité. Vous verrez qu'en travaillant ensemble on peut faire de belles choses.

Ainsi fait également « **Le Tricadou** », une association active et vivante qui tient l'écologie comme importante.

Et puis nous vous parlons de l'alimentation, indispensable et quotidienne, source de bonne ou de mauvaise santé, c'est selon : voyez l'article concernant la **contamination de nos aliments**.

Il ne s'agit pas de faire peur mais d'être lucides, de faire entendre les problèmes, et les solutions envisageables à ceux qui vont prendre les décisions ; pour « le bien public » espérons-le !

Cette expression paraît un peu oubliée en haut lieu, puisque nous vivons plutôt au temps des lobbies : chacun pour soi avec le maximum d'intérêt pour soi, qu'importent les conséquences pour les autres ... Quand les problèmes écologiques seront devenus trop importants on trouvera, pour s'en sortir, des solutions technologiques qui ont une très forte empreinte écologique., et infaillibles, pensent-ils.

Hélas, nous ne croyons pas à cette technologie, et de toutes façons elle sera réservée à une toute petite élite qui croit pouvoir s'embarquer en fusée pour Mars. Nous, nous prenons **le vélo** pour nos déplacements quotidiens, autour de chez nous. Et avec le Collectif vélo les aménagements progressent ; merci à ses membres, actifs ; regardons ses réalisations et rejoignons-le.

Pour finir, **les pigeons** des villes et des campagnes se font mieux connaître de ceux et celles qui croisent leur chemin : comment co-habiter dans la ville ?

Allez, faisons vivre la démocratie dans nos communes, échangeons entre citoyens, parlons avec nos élu-e-s, donnons notre avis, participons aux réunions proposées par les Mairies, créons des Collectifs de citoyens sur des sujets qu'il faut défendre.

Ne laissons pas dormir la Démocratie : elle risque de ne pas se réveiller...

Mais travaillons ensemble pour un BIEN COMMUN qui profitera à tous et à toutes, vraiment.

Le Comité écologique Comtat-Ventoux

*Nouvelle mandature.
nouveau départ
pour l'écologie ?*



Dossier LES MILIEUX NATURELS :

Les milieux naturels sont tellement en péril et attaqués de toutes parts, que nous avons trouvé opportun d'y consacrer un dossier en abordant trois thèmes, différents mais complémentaires : l'eau, la forêt, les zones humides

I. HISTOIRE D'EAU OU L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE

Le changement climatique impacte particulièrement le territoire méditerranéen, avec des périodes de sécheresses plus longues et plus marquées (incendies, pertes de cultures) et des pluies plus violentes et abondantes (inondations, glissements de terrain).

Voici des savoirs et des moyens pour sauvegarder l'eau.

Petit rappel du cycle de l'eau.

Ce schéma traditionnel que nous connaissons tous ne tient pas compte de ce qu'on appelle l'**eau verte** qui représente pourtant 60 % des précipitations.



L'**eau verte** c'est l'eau des premiers mètres du sol qui est « évapotranspirée » par les sols et par les plantes.

Il y a même des « bassins atmosphériques » générés par les grandes forêts (Amazonie) qui influent sur les précipitations de pays situés à des milliers de kilomètres. Cette eau est fortement impactée par les activités humaines : agriculture, déforestation et artificialisation des sols. C'est sur l'eau verte qu'on doit le plus possible agir.

En Vaucluse on constate un déséquilibre dans la répartition de l'eau : 80 % de l'eau est consommée sur trois grands bassins Marseille, Avignon, Toulon, là où il y a le moins d'eau, alors que les prélèvements d'eau sont effectués sur les barrages de Serre-Ponçon et du Verdon, essentiellement dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes Alpes où la population est moins dense. Seul le 4^e bassin, Nice, est en autonomie complète pour son approvisionnement.

Il y a donc nécessité d'une gouvernance qui se traduise par des projets de territoire pour retrouver un équilibre en eau (particulièrement en juillet/août).

Quatre zones de Vaucluse ont fait l'objet d'un classement en Zone de Répartition des Eaux, en raison d'une situation de *déséquilibre quantitatif chronique*. Ce classement renforce la réglementation encadrant les prélèvements non domestiques d'eau, et interdit tout nouveau prélèvement dans cette zone, sauf pour motif d'intérêt général, tant qu'un meilleur équilibre n'aura pas été durablement restauré entre les ressources en eau et les usages.

Une des solutions sérieuses pour rétablir cet équilibre est : l'**Hydrologie Régénérative** qui est la science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire, qui doit se faire à l'échelle du bassin versant.

Dans la pratique, l'H.R. rassemble les pratiques de conception et d'aménagement qui permettent de :

- **Ralentir, Répartir, Infiltrer et Stocker** toutes les eaux de pluie et de ruissellement.
- **Densifier la végétation multifonctionnelle**, cultivée ou non, pour améliorer leur résilience face à nombre de problématiques liées à l'eau : sécheresses, érosion, canicules, désertification, inondations, perte de fertilité, baisse de biodiversité, dérèglements climatiques...

Des exemples :

► **Les forêts** : développer les « forêts mosaïques », c'est-à-dire une addition de parcelles qui répondent aux grandes fonctions de la forêt : production de bois, protection de la biodiversité, accueil du public. On y voit des grands arbres, chênes, hêtres, charmes ou bouleaux, des landes sans arbres (ce milieu ouvert sert aussi de terrain de chasse pour les chauves-souris, et plus généralement de zone de repos et de transit pour une multitude d'espèces). Plus loin, d'autres parties sont laissées entièrement à la nature : « On laisse la nature et la biodiversité s'exprimer librement, c'est un laboratoire à ciel ouvert, où l'on peut suivre l'évolution du milieu sur le temps long ».

C'est une zone de production de bois en gestion « irrégulière » : on y entretient un couvert permanent avec des arbres de tous âges. Les arbres adultes y sont abattus de manière progressive, ce qui permet d'éviter les coupes définitives et de maintenir l'aspect visuel de la forêt.

► **Contexte agricole** : maintenir des arbres et des haies (ou les replanter), laisser les sols couverts au maximum, limiter les labours, réintroduire de la matière organique dans le sol (l'humus retient l'eau), recréer des fossés pour stocker l'eau et ralentir le ruissellement et l'érosion des sols.

► **Milieu urbain** : éviter au maximum d'imperméabiliser. Adopter le concept de la « ville éponge », qui valorise l'eau de pluie en tant que ressource et contribue à atténuer les dégâts causés par les



pluies intenses, et à rafraîchir la ville. Créer des bassins d'infiltration ou de rétention (végétalisés)

► **Rivières** : leur redonner de l'espace en évitant au maximum de les canaliser dans du béton, comme ça a été fait depuis des années. Protéger les zones humides ou restaurer celles qui ont été drainées.

« **Faire alliance avec les castors** ». L'originalité d'un barrage de castors, c'est qu'au lieu de mettre les bois perpendiculairement au cours d'eau – comme le font les constructeurs de barrages humains – les castors les disposent parallèlement au lit de la



rivière. Ce qui permet à la fois de minimiser les forces de traction qui s'opposent à elle et de faire de chaque morceau de bois, non plus un barrage pour l'eau mais « un chemin qui la ralentit ».

Contraints en énergie (sans mécanique technique), les castors collaborent avec les forces de la rivière. Leur « intelligence » n'est pas de chercher à arrêter, stocker ou immobiliser l'eau mais consiste, par une technique « low-tech » à la ralentir suffisamment pour façonner l'habitat dans lequel ils vont vivre et pour « augmenter son temps de résidence sur la Terre ».

Permettre à l'eau de rester avec nous en s'infiltrant dans les nappes phréatiques, avant de continuer son cours en passant directement dans l'océan. Passer à une ère où l'on cesse de corseter les rivières pour leur rendre l'espace de liberté dont elles

ont besoin afin de réactiver des dynamiques qui sont les leurs. Sans argent, ni pétrole, les castors permettent aux rivières de se « guérir » elles-mêmes.

Des pistes pour **économiser l'eau** pour les collectivités :

► Pour avoir la liberté de mettre en place des améliorations, il faut passer en régie municipale de l'eau et bien prévoir les solutions en amont. Cela permet de répercuter les économies sur les usagers. Éventuellement se concerter avec d'autres intercommunalités. Bien informer les usagers pour expliquer les actions.

► *Recherche des fuites* : diminution de la consommation jusqu'à 15 % en 2 ans (exemple à Voiron en Isère)

► *Récupération et stockage des eaux brutes* en utilisant des cuves qui ne servent plus sur le territoire. Le rendement (eau réellement utilisée) est passé de 70 à 78 % en 2 ans à Voiron

► *Réutilisation des eaux usées*, pour un usage communal (nettoyage des rues, arrosage) ou pour certaines entreprises qui n'ont pas besoin d'eau potable (nettoyage...)

► Encouragement à récupérer l'eau de pluie par les particuliers ou les entreprises (récupérateurs)

► *Végétalisation* et réaménagement des cours d'écoles, qui peuvent être financés jusqu'à 80 % par des subventions.

► Préservation ou recréation de zones humides.

► Création de bassins de rétention ou d'infiltration, végétalisés.

D'après 2 conférences sur l'eau :

- **Charlène Descollonges** hydrologue conférencière, le 25 septembre à la Boisserie à Mazan.

- **Freddy Rey** Directeur de recherche en écologie ingénieriale à INRA, vice-président de la communauté d'agglomérations du pays Voironnais, le 11 décembre à Caromb.

Une 3^e conférence est prévue au printemps, sur le prix de l'eau.

Christine ZACCONI

Offrir un arbre aujourd'hui
et une ombre pour demain...

Claude Melquior

Le jardin végétal
Pépinière • Horticulture • Espaces verts

869 Chemin du Castellans - Route de Mazan- Carpentas
04 90 60 33 84 - 06 11 77 96 83
claude.melquior@wanadoo.fr

biocoop
L'Auzonne Carpentras

Magasin Bio Associatif

OUVERT TOUS LES JOURS
DE 9H À 19H
FERMÉ LE DIMANCHE

283 Avenue ND de Santé
84200 CARPENTRAS

Tél : 04.90.60.20.10 - 09.72.96.20.10
www.biocoopcarpentras.com
auzone@orange.fr

II. LA RESTAURATION DU LIT DU LEZ À BOLLÈNE

Invitée par FNE PACA le 21 janvier 2026, une équipe du Comité Écologique a rejoint d'autres associations de la Drôme et du Vaucluse, pour assister à la présentation in situ de la restauration du Lez à Bollène.

L'exemple de Bollène met en valeur le principe de « solutions fondées sur la nature » (soutenu dans le « plan national d'adaptation au changement climatique » en France, et par l'Assemblée des Nations-Unies de l'Environnement en 2018) pour restaurer les écosystèmes tout en répondant aux enjeux de territoire, ici le **défi des inondations**.

Le Lez a subi plusieurs **crues importantes** liées aux épisodes cévenols, avec des pics exceptionnels dans les années 1993-1995, quand dix ponts ont cédé, et en six heures l'eau est montée de 2m50 dans les rues de **Bollène**, faisant de gros dégâts et des victimes dans la ville pourtant protégée par une digue. Le Syndicat mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), a été créé en 1997 pour la mise en œuvre des politiques de **gestion des cours d'eau et de prévention des inondations**. Les crues ont continué.

Outre le fait que le Lez circule dans deux Régions donc des collectivités superposées, le chantier a connu des gros retards. Le lit majeur a dû être élargi, le but était de **rendre 40 hectares à la rivière** pour permettre de passer d'un débit habituel de 1 000 m³/seconde à 6000m³, nécessitant l'abattage de 700 arbres et la destruction de 235 espèces (loutres, castors, oiseaux, amphibiens, flore, etc.), dont certaines protégées.

S'en sont suivi des avis défavorables, des demandes d'autorisation, l'application de la loi sur les Espèces protégées (DPN) et des complications qui ont ralenti le projet, mais des dérogations et des aménagements ont permis la reprise des travaux et la déclaration

d'utilité publique en 2021. Les travaux ont représenté **8 millions €**, dont 2 millions pour les compensations (propriétaires et exploitants) et 880 000 € de mesures environnementales incluant les pêches de sauvegarde, le suivi d'un écologue, et l'abattage d'un arbre d'intérêt (chauves-souris) dont il fallait préserver les nids, ce qui a ralenti et alourdi les travaux.

L'aspect **intéressant de cette présentation c'est qu'on mesure la difficulté de mener de tels chantiers** dans l'intérêt général, dans le respect des règles très complexes, avec les techniques prospectives, le tout dans un « mille-feuille » administratif et politique puisque sur le temps long.



Le Directeur du Syndicat mixte a ensuite montré **les aménagements** en amont pour rendre de l'espace à la rivière, l'aménagement de la ripisylve*, avec les contraintes des plantes invasives, des brèches à percer pour les affluents, et des fosses et remblais à prévoir. En aval, une passe à poissons a été installée.

On mesure par cette sortie très pédagogique comment les difficultés ont pu être surmontées, grâce à la **motivation des acteurs de terrains et au dialogue** pour faire accepter aux riverains, institutions et professionnels un gros chantier qui permet d'aboutir à une **opération** qui devrait être bénéfique à tous. La suite nous dira si le suivi, les moyens, et les impacts seront à la hauteur du défi des prochaines crues du Lez.

Compte-rendu fait par Odile LEVOYER

PRENDRE SOIN DE NOS FORÊTS

EXEMPLE CELLE DES DENTELLES DE MONTMIRAIL

Beaucoup se souviennent qu'en août 2021 des hectares de forêt ont brûlé dans le massif des Dentelles de Montmirail, menaçant aussi des habitations.

Ce fut un électrochoc pour un certain nombre de personnes qui décidèrent de « faire quelque chose ». Une association de propriétaires forestiers s'est créée, l'ASL « Association Syndicale Libre des Dentelles », et s'est mise au travail

Le Comité écologique a assisté à son Assemblée générale (février 2026) et a pris connaissance d'un projet très intéressant de gestion d'un massif forestier. Lisez plutôt !

Donc **l'ASL travaille... et avec tous les partenaires impliqués dans la gestion d'un massif forestier** : Centre National de la Propriété Forestière, Office National de Forêts, Élus communaux et CoVE, Services Départementaux, PNR Ventoux, LPO, CERPAM (pastoralisme en PACA), Universitaires d'Aix-Marseille (institut spécialisé en recherche), Association des Communes forestières, Fédération Nationale du Bois.

Un diagnostic a été fait, par chaque structure et service dans son domaine, afin d'avoir une **connaissance précise de ce**

massif de 3 390 hectares de forêts et 9 communes :

- ▶ examen de la masse forestière, sa densité, le relief et la topographie des lieux, le repérage des accès, pour la surveillance et la prévention d'incendies ;
- ▶ connaissance des types d'arbres et de l'état des bois ; connaissance de la biodiversité présente, avec comptage des oiseaux, insectes, papillons et libellules, reptiles, mammifères et de leurs habitats ;
- ▶ examen des pratiques économiques existantes dans le

territoire : en agriculture, vignes et fruitiers, troupeaux, et en exploitation du bois ;

► connaissance des activités de loisir et d'accueil du public : randonnées, sports mécaniques, escalade, et chasse.

En est sorti un projet, le **CIGeFor** : « Concertation Innovante pour une Gestion Forestière durable dans les Dentelles de Montmirail ». Avec deux enjeux majeurs : **une culture (d'anticipation ?) du risque et une gestion durable de la forêt.**

On comprend rapidement qu'il va falloir faire exister des réponses à des **besoins parfois contradictoires** ! Par exemple protection des milieux naturels et gestion de la forêt ; économie du bois, facilités de la lutte contre les feux, et biodiversité...

Un gros travail d'information a donc été fait depuis quatre ans, des échanges nombreux ont eu lieu. Il fallait que tous soient sensibilisés avant de commencer à intervenir dans un tel territoire.

Première nécessité : **protéger la population et le public**, prévoir des accès aux zones où le feu risque de se développer et le plus rapidement, agrandir certains chemins, prévoir des zones de retournement pour les engins.

On a pris conscience que la **gestion de la forêt des Dentelles** avait été **négligée** : trop d'arbres et des arbres sont en mauvaise santé, le peuplement est très majoritaire en pins d'Alep.

Donc il y a besoin d'éclaircir, de débroussailler et de replanter différentes espèces, en veillant à un bien meilleur équilibre entre résineux et feuillus.

Mais besoin aussi de **préserver la biodiversité** dans le massif : besoin de clairières, de vieux arbres, d'arbres morts (zones de senescence) et de murets qui sont des habitats pour



les animaux ; besoin aussi de tranquillité surtout en période de reproduction, ce qui vient en concurrence avec les travaux de dessertes de certaines zones et les travaux forestiers de gestion du bois.

On voit que le pastoralisme peut se développer dans les vignes et sous le couvert des arbres. Les loisirs de nature, eux, ont besoin d'être structurés.

Il faut préserver les sols de l'érosion. Et sauvegarder les « restanques » et autres constructions en pierre sèche, patrimoine de notre région.

Après **confrontation de tous ces besoins, un plan de travail a été élaboré** pour les années à venir. Un gestionnaire (l'entreprise Alcina) a été choisi par l'association et un calendrier défini. Sur les 1 480 ha de forêt existante il est prévu en tout des coupes sur 600 ha dont 200 seront travaillées cette année,

- soit en coupes rentables comme bois d'œuvre
- soit en coupes déficitaires, les plus nombreuses, pour améliorer et enrichir le peuplement et pour une meilleure économie à venir
- soit des plantations
- soit du débroussaillage

Chaque année les travaux à faire seront redéfinis ; en 2026 par le « dépressage » (éclaircissement) des pins d'Alep et les plantations dans les zones incendiées.

Les autres actions de l'association prévues en 2026

Pour permettre de financer – jusqu'à 90 % – les travaux d'amélioration du peuplement dans les parcelles appartenant à des propriétaires privés, l'ASL a pensé à une Fondation pour un mécénat d'entreprises et de citoyens (habitants des communes du massif ? associations locales ? Etc.). Un fonds a été créé, le fonds RESPIR, qui permettra le financement des **coupes déficitaires**, les aides publiques étant très restreintes.

Un travail avec les élus locaux va être entrepris pour **réduire le morcellement des parcelles**, les communes en rachetant, ceci avec l'aide du Conseil départemental.

L'ASL se propose de poursuivre l'**accompagnement de tous les propriétaires privés** sur l'ensemble du massif. Cela est déjà fait avec ceux du sud, ceux du nord où le risque d'incendies est moindre vont être contactés progressivement.

Pour **éviter les conflits d'usages** un travail de communication est déjà en cours :

- pose de pupitres informatifs sur des chemins
- panneaux mobiles explicatifs installés au moment des coupes et des travaux
- création d'un site internet : « ASL des Dentelles »
- QR code sur tous les panneaux, renvoyant à plus d'informations

Le label GIEEF* demandé par l'ASL – la reconnaissance par l'État – est en passe d'être obtenu. (*Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier pour une gestion concertée et durable, regroupant des propriétaires privés volontaires)

Cette association montre un grand dynamisme et un souci de gérer au mieux une forêt méditerranéenne, pour tous les besoins et tous les usages, dans un partenariat très positif.

Compte-rendu fait par Marie-Christine LANASPÈZE

AMÉNAGER DES MARES SUR NOTRE TERRITOIRE UN ENJEU PRIORITAIRE

90 % des mares présentes en France ont disparu en un siècle. Or préserver des zones humides est fondamental pour la biodiversité, pour la régulation et la qualité de l'eau, pour le climat.

Les mares répondaient à des usages domestiques (réserve d'eau, lessive...), agricoles (abreuvoir pour les animaux...), artisanaux (vannerie, forge...) ou de loisirs (baignade, pêche) et avaient été créées pour la plupart par l'homme. Avec l'évolution des pratiques agricoles et l'arrivée de l'eau courante, la plupart ont été remblayées ou se sont naturellement comblées au fil du temps.

Par définition, une mare est une petite retenue d'eau de moins de 5 000 m², avec une profondeur maximale de 2 m. Contrairement à une idée reçue, une mare permet de limiter la prolifération des moustiques et en particulier celle du moustique-tigre.

Les moustiques se développent préférentiellement en milieu artificiel (coupelle, creux d'une bâche, pneu laissé à l'abandon, etc.) plutôt qu'en milieu naturel où les larves sont prédatées en permanence. Les larves de libellules, d'amphibiens et de coléoptères sont particulièrement efficaces : par exemple, une larve de libellule *Ishnura* est capable d'avalier jusqu'à 64 larves de moustique par jour.

Une mare oui, mais sans poissons

Les poissons comme les Gambusies jadis introduits dans les mares pour se débarrasser des moustiques sont désormais interdits.

Et toutes les autres espèces piscicoles n'ont également pas leur place dans une mare naturelle car celles-ci vont se nourrir de toutes sortes de macro-invertébrés, aussi bien au stade larvaire qu'adulte, bouleversant complètement la chaîne alimentaire.

Les amphibiens, principalement les œufs et les têtards, sont également des proies faciles alors que leurs populations souffrent déjà de la dégradation générale de leurs habitats.

En outre, les poissons provoquent la mise en suspension des sédiments lorsqu'ils remuent la vase. L'eau de la mare va devenir trouble et va faire obstacle au passage de la lumière entraînant la mort des plantes aquatiques et une diminution de l'oxygène dissout dans l'eau.

Mare naturelle vs mare à imperméabilisation artificielle

Il existe 2 sortes de mares naturelles :

Les mares naturelles creusées sur nappe d'eau souterraine affleurante : elles sont généralement assez grandes (au moins 80 m²) car il faut que la profondeur de terrassement prenne en compte le plus bas niveau d'eau lors de l'étiage en été pour que la mare reste fonctionnelle.

Les mares naturelles sur sol argileux à étanchéité naturelle grâce à son sous-sol : ce sont souvent des mares d'une certaine taille (entre 40 et 70 m²) car il faut creuser jusqu'à atteindre une couche pure (ou quasiment pure) d'argile pour garantir la tenue en eau et assurer une réserve suffisante pour passer l'été.

Ces mares sont généralement alimentées soit par une résurgence ou une source, soit par un réseau d'eau pluviale, comme celle de Puy Bricon à Pernes-les Fontaines (photo ci-dessous).

La mare a été créée en 2014 à l'initiative de Dimitri Marguerat, professionnel naturaliste. Elle se remplit naturellement grâce à une rigole canalisant l'eau de pluie de la colline de Puy Bricon vers son point le plus bas, la mare. L'aménagement de cette mare de plus de 30 m³ a été réalisé par les services municipaux de la commune.

Des mares de plus petite taille sans alimentation constante en eau vont s'assécher en été, ce sont les **mares temporaires**. Ces dernières sont les milieux naturels les plus remarquables mais aussi

les plus menacés de notre territoire. Elles constituent un ensemble de biotopes très complexes avec l'alternance, au cours de l'année, d'une, voire plusieurs phases de mise en eau, pendant les périodes froides et fraîches, et d'une phase d'assèchement essentiellement estivale. Les mares naturelles temporaires sont un enjeu majeur pour le maintien de la biodiversité, nous devons absolument les protéger et les restaurer en urgence partout où cela peut être possible.

En dehors des mares naturelles fonctionnelles ou temporaires, issues de nappe souterraine ou sur lit d'argile, il reste l'option la plus courante d'imperméabiliser la mare avec une bâche EPDM*

Cette membrane en caoutchouc d'1 mm est durable et résistante aux UV et à l'ozone, de plus elle est très flexible ce qui permet de faciliter la pose de la bâche dans les bassins à formes complexes, et ne présente pas de toxicité pour la faune et les plantes aquatiques.

De dimension plus réduite (moins de 40 m²), **les mares avec étanchéité artificielle** (qui doivent impérativement être végétalisées avec des essences locales) restent moins dynamiques en matière de biodiversité que les mares naturelles. Cependant, les mares artificielles contribuent de manière importante à densifier le réseau des zones humides sur le territoire, à condition bien sûr de ne pas héberger de poissons.

Ainsi, mares naturelles et mares artificielles associées vont former au fil des années, une multitude de **corridors biologiques** « en pas japonais » pour les espèces associées aux zones humides. En pratique, l'éloignement entre deux mares ne doit pas dépasser 400 m car 44 % des espèces d'amphibiens ne dépassent pas cette distance.

Un écosystème très riche avec de multiples bénéfices

L'intérêt de restaurer un réseau le plus dense possible de mares pour assurer la reproduction des espèces en danger d'extinction et ralentir le cycle de l'eau, est désormais une priorité sur notre territoire.



En formant des retenues d'eau, les mares participent à ralentir le ruissellement. Associées à d'autres aménagements comme des haies, des fascines**, des noues*** qui sont placées sur le cheminement naturel de l'eau, elles contribuent à la réduction des crues, la lutte contre les inondations et les coulées de boues.

De plus, elles améliorent la qualité des eaux qui y transitent. L'épuration naturelle de l'eau se produit grâce à la dégradation et à l'élimination des éléments organiques sous l'action de l'ensemble des micro-organismes et plantes aquatiques qui vivent dans les mares. Zone de décantation, elles préservent la qualité de l'eau en aval.

Les mares permettent d'atténuer les effets du changement climatique, car elles stockent du carbone organique au même titre que les mers et océans de la planète. Les mares contribuent à la diminution des îlots de chaleur, en offrant des températures plus fraîches et une humidité permanente avec le processus d'évaporation.

Un incontournable lieu de vie

Les mares contribuent à l'amélioration du cadre de vie, elle constitue toujours un lieu d'attrait. La présence de l'eau, la diversité de la végétation et la vie de la faune contribuent à cet intérêt. Les abords des mares sont le rendez-vous des promeneurs. Avec quelques aménagements simples (un cheminement sur le pourtour, un ponton ou une passerelle, un banc à proximité...), les mares peuvent devenir de véritables lieux de vie et de rencontre.

Les mares sont les lieux d'observation privilégiés des plantes et des animaux et présentent un grand intérêt pédagogique. Elles offrent à tous, et particulièrement aux enfants, la possibilité de disposer d'un lieu de découvertes ludiques et éducatives. Elles permettent notamment de comprendre, in situ, les interactions qui s'exercent au sein d'un écosystème, et constituent un support de sensibilisation à l'écologie.

Si vous envisagez de créer une mare...

Et afin d'éviter toutes sortes de péripéties inutiles pour son aménagement, je vous recommande vivement de prendre connaissance du guide intitulé « Notice de création d'une mare » élaboré par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes : <https://biblio.lpo-aura.org/documents/notice-de-creation-dune-mare-preserver-la-biodiversite-des-milieux-humides/>

*L'EPDM est une chaîne de molécules obtenue en combinant chimiquement trois dérivés du pétrole : l'Éthylène, le Propylène et le Diène. Le M de l'acronyme signifie monomère (ou molécule simple). La vulcanisation de ce composé chimique renforce considérablement son élasticité.

** Fascine : branchages enchevêtrés assemblés de manière à former un barrage

*** Noue : espace légèrement creux planté

Elie DUNAND

LE PIGEON ET NOUS

«On a d'abord considérablement exterminé, ensuite, on a dû apprendre à protéger, maintenant, il s'agit de découvrir comment cohabiter.» – Vinciane Despret, philosophe

Qu'est-ce qui peut être blanc et symboliser l'espoir, et gris au point de nous inspirer le dégoût ?



Le pigeon urbain arpente en patrouille ou seul les rues des villes. On le rencontre couramment aux abords des terrasses de café et des restaurants, ainsi que près des poubelles ou des lieux où des personnes viennent le nourrir. Il fait partie intégrante de la biodiversité urbaine.

N'étant considéré comme sauvage ni strictement domestique, son appréciation dépend étroitement de la représentation que chacun en a.



Sa couleur joue un rôle important dans la perception de l'animal : le pigeon blanc est symbole de pureté et de paix,

tandis que le pigeon gris (ou de différentes couleurs) est souvent considéré comme sale, porteur de maladies, un « rat volant ». ¹

Le pigeon biset, *Columba livia*, tout comme le pigeon ramier, *Columba palumbus* (communément appelé palombe dans le sud) se différencient par leurs caractéristiques morphologiques et leur milieu de nidification.

Le pigeon ramier se distingue par sa corpulence plus imposante et les bandes blanches de chaque côté du cou, qui le rendent facilement identifiable. Tout en étant présent en ville, il continue de nicher principalement dans les arbres.

Le pigeon biset domestique ou urbain – à ne pas confondre avec le pigeon biset sauvage, aujourd'hui disparu de la région PACA-SUD – dérive d'une souche gris-bleue avec deux barres noires sur les ailes et présente un plumage d'une grande variété de couleurs, conséquence des croisements et sélections artificielles liés à sa domestication.

À la différence du pigeon ramier, celui-ci profite des anfractuosités des bâtiments pour y construire son nid et élever ses petits, ce qui, de fait, peut engendrer des nuisances et des dégradations des façades des immeubles et des monuments, et conduire à des mesures de gestion de l'espèce.

Nos rapports avec le pigeon biset urbain ont évolué au fil de l'histoire, tant en termes d'utilisation que d'appréciation par l'opinion publique, les deux aspects allant souvent de pair.

Utilisés comme messagers dans les milieux politiques et commerciaux, ou élevés comme pigeons à chair, les pigeons urbains actuels sont issus d'individus qui étaient sauvages et se sont installés en ville. Un bon exemple en est le lâcher de colombes lors des mariages : ces « colombes » ne sont en réalité que des pigeons bisets blancs, sélectionnés sur la base de critères esthétiques, qui se retrouvent ensuite libres



de s'installer et de se reproduire.

La ville, source de nourriture facilement accessible, a naturellement favorisé son installation. Le pigeon a su tirer profit du milieu urbain et, tout particulièrement, de notre « saleté » pour devenir omnivore et opportuniste. De nature grégaire, ce qui leur apporte une protection face aux prédateurs, les pigeons tendent à s'installer là où la nourriture et le gîte sont les plus abondants. Il est, de ce fait, un indicateur important des déchets produits par l'homme.

La présence du pigeon biset, bien que parfois perçue comme une nuisance, participe indirectement à un équilibre écologique urbain, en occupant une niche spécifique qui pourrait autrement être exploitée par des

espèces potentiellement plus prédatrices (corneilles, pies, choucas), des oiseaux omnivores à tendance carnivore, capables d'être les prédateurs de petits vertébrés ou des passereaux, tels que les moineaux domestiques.

Des solutions non létales peuvent être mises en place par les communes afin de réduire les nuisances occasionnées tout en respectant une cohabitation apaisée.

Nous vivons dans une société qui fait davantage attention aux nuisances et à la gêne qu'à la symbolique du vivant. Nous remarquons surtout les désagréments, plutôt que de nous émerveiller et de voir l'arrivée d'un oiseau sur le rebord de la fenêtre comme un signe du divin, de la chance, de la nature.

Le monde serait sûrement un lieu plus joyeux si nous essayions de mettre de côté notre esprit trop critique et si nous remettions dans nos yeux un peu de beauté et un peu de tolérance.

• Réglementation

Selon le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Vaucluse, article 120 :

« Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture [...] pour attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les pigeons. »

1 Jerolmack, 2008 : *How Pigeons Became Rats. The Cultural Spatial Logic of Problem Animals, Social Problems*, 1-28

2 Haag-Wackernagel D, Moch H, 2004. *Health hazards posed by feral pigeons. Journal of Infection*, 48(4), 307-313.

Pauline CITTADINI



BOULANGERIE • LOT
FABRICATION ARTISANALE

• CRÉATION

De nombreux pains spéciaux pensés et élaborés par votre boulanger



• NUTRITION

Des farines sans additif pour des pains digestes et savoureux



• QUALITÉ

Des farines de montagne haut-de-gamme du Trièves



La boulangerie Lot fabrique et vous propose toute une gamme de pains biologiques, certifiés Ecocert.

À retrouver également chez nos partenaires :
Marcel&Fils Bio Carpentras
et My Bioshop Carpentras



737, avenue du Comtat Venaissin – CARPENTRAS – Ouvert du lundi au samedi matin
N'hésitez pas à passer commande en nous appelant au 04 90 60 37 34

NOTRE ALIMENTATION CONTAMINÉE

Une partie significative de la population française est exposée, via son régime alimentaire quotidien, à plusieurs métaux lourds et contaminants chimiques, à des niveaux jugés préoccupants.

À l'occasion d'une étude sanitaire de l'alimentation en France, une alerte a été lancée sur les polluants qui hantent nos repas à des niveaux notables : **cadmium, plomb et aluminium**. Cette étude a été conduite et publiée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation (ANSES). C'est la troisième étude du genre.



Une étude d'ampleur inédite

Comment est-on arrivé à ces conclusions ? Les chercheurs ont analysé plus de **700 échantillons d'aliments**, couvrant près de **90 % du régime alimentaire habituel des Français**. Objectif : mesurer précisément l'exposition réelle de la population aux substances toxiques présentes dans les produits consommés au quotidien.

Contrairement à des analyses ciblées sur un aliment précis, cette « étude totale » reconstitue des repas tels qu'ils sont réellement consommés. Les aliments sont préparés comme à domicile — lavés, cuits ou transformés — afin d'évaluer l'exposition la plus proche possible des conditions réelles.

Les résultats confirment que l'alimentation constitue aujourd'hui l'une des principales voies d'exposition chronique à certains contaminants.

Cadmium, plomb, aluminium : des métaux sous surveillance

Parmi les substances pointées du doigt, plusieurs métaux lourds préoccupent particulièrement les experts :

- ▶ **Le cadmium**, présent notamment dans les céréales, les pommes de terre et certains légumes, est associé à des risques pour les reins et à une fragilisation osseuse lors d'expositions prolongées.
- ▶ **Le plomb**, bien que fortement réduit depuis l'interdiction de l'essence plombée et certaines réglementations industrielles, continue d'être détecté dans divers produits alimentaires.
- ▶ **L'aluminium**, parfois issu des procédés industriels ou des matériaux en contact avec les aliments, soulève des interrogations quant à ses effets potentiels sur le système nerveux.

Selon l'agence sanitaire, certaines catégories de population — notamment les enfants et les gros consommateurs de certains aliments végétaux — dépasseraient les seuils toxicologiques recommandés pour le cadmium.

Une exposition diffuse mais continue

L'inquiétude principale ne vient pas d'une intoxication aiguë, mais d'une **exposition chronique à faibles doses**. Ces substances s'accumulent progressivement dans l'organisme au fil des années.

Les autorités sanitaires rappellent que même lorsque chaque produit respecte individuellement les normes réglementaires, l'addition de multiples sources alimentaires peut conduire à une **exposition globale trop élevée**.

Cette situation illustre une limite du système actuel : la réglementation contrôle principalement les niveaux substance par substance, et aliment par aliment, alors que le consommateur est exposé à un « cocktail » quotidien de contaminants.

L'agriculture et les sols en question

Le cadmium, en particulier, provient largement de la contamination des sols agricoles, liée notamment aux engrais phosphatés et à certaines activités industrielles passées. Une fois présent dans la terre, le métal est absorbé par les plantes et entre durablement dans la chaîne alimentaire.



Les experts soulignent que la réduction de l'exposition nécessitera des actions à long terme, incluant :

- ▶ l'évolution des pratiques agricoles,
- ▶ un meilleur contrôle des intrants,
- ▶ la surveillance continue des sols cultivés.

Quels risques pour les consommateurs ?

Les autorités sanitaires se veulent prudentes : l'étude ne signifie pas que l'alimentation en France serait dangereuse à court terme. Toutefois, elle met en évidence un **enjeu de santé publique silencieux**, lié aux effets cumulés sur plusieurs décennies.

Certaines populations sont plus vulnérables :

- ▶ les enfants, dont l'organisme absorbe davantage les métaux lourds ;
- ▶ les femmes enceintes ;
- ▶ les personnes ayant une alimentation très répétitive.

Les spécialistes recommandent notamment de **diversifier son alimentation**, afin de limiter l'exposition excessive à une source unique de contaminants.

Vers un renforcement des politiques sanitaires ?

Cette troisième étude totale pourrait servir de base à de futures décisions réglementaires européennes et nationales. L'agence appelle à **poursuivre la réduction des contaminants à la source** plutôt que de se limiter à des conseils alimentaires individuels.

À mesure que les connaissances scientifiques progressent, la question n'est plus seulement celle de la sécurité d'un aliment isolé, mais celle de l'impact global du système alimentaire sur la santé à long terme.

Une problématique qui place désormais l'alimentation au cœur des politiques de prévention sanitaire.

Pierre PASTOR

LE MOT DU COLLECTIF VÉLO : LE GRAND ORAL DU 28 JANVIER ET NOS PROPOSITIONS



Vélorution du 3 mai 2025

Voir évoluer les déplacements à Carpentras et aux alentours vers davantage de place pour le vélo et autres mobilités douces est un sujet qui nous anime vraiment au Collectif vélo. Les élections approchant, nous avons jugé utile de questionner les candidats aux élections municipales sur leur vision et leur projet durant le mandat 2026 2032. Avec l'appui de la Commission Écologie de Carpensud, nous avons organisé une soirée le 28 janvier à la Chapelle des Pénitents, un « Grand oral du Vélo et des Mobilités douces ».

Compte-rendu de cette soirée où le vélo était à l'honneur !

Quatre candidats, plus ou moins déclarés fin janvier, ont joué le jeu. Un seul n'avait pas souhaité s'y associer. A tour de rôle, après tirage au sort, chaque liste disposait de dix minutes pour présenter son projet et de dix minutes d'échanges avec la salle.

L'assistance était nombreuse, plus de quatre-vingts personnes.

Les visions de chacun étaient plus ou moins ambitieuses quant à la place à donner aux mobilités douces : du « ne pas opposer les automobilistes et les autres usagers » à « se libérer de la dépendance à la voiture, qui devrait être une option et non pas un réflexe ». Cela traduisait des visions divergentes du futur de la Ville plus ou moins attentives aux questions de qualité de l'air, de convivialité et de prise en compte des effets du dérèglement climatique. Tous s'accordaient cependant au besoin d'assurer la continuité des parcours vélo, de mettre en place des stationnements vélos et à la nécessité d'une concertation avec usagers et habitants sur les aménagements à réaliser.

Les échanges sont demeurés courtois malgré quelques haussemments de voix.

À l'issue de la réunion, nous avons remis à chaque candidat le manifeste du réseau Vélo et marche, un réseau de collectivités qui prône l'apaisement de la cité. Leur slogan « en développant la marche et le vélo, nous construisons des communes où il fait bon vivre ». Car le vélo et la marche, c'est bon pour le plaisir, pour le vivre ensemble et la sécurité, pour la santé, pour décarboner les mobilités, pour le porte-monnaie, pour le dynamisme des centres villes, pour l'autonomie de déplacement ! Un vrai et beau programme, non ?

Nous aurons à cœur de suivre les engagements de la future équipe municipale de Carpentras (et des communes avoisinantes) dans cette voie et nous les inviterons à envisager des mesures peu coûteuses dès le début du mandat :

- ▶ La réduction de la vitesse en ville à 30 km/h
- ▶ La sensibilisation au partage des voies
- ▶ Les aménagements frugaux (sas à vélo...)
- ▶ La formation des enfants au Savoir Rouler à Vélo et aux

déplacements à pied

- ▶ L'accompagnement des seniors dans leur mobilité
- ▶ L'organisation d'une Fête du Vélo annuelle
- ▶ L'élaboration d'un plan de circulation de la Ville pour aménager la continuité des voies cyclables et piétonnes et un réseau cohérent et sécurisé en lien avec la circulation automobile
- ▶ Des compteurs pour mesurer la fréquentation des voies
- ▶ La mise en place et le soutien à un atelier d'autoréparation vélo
- ▶ Un service de prêt ou de location de tous types de vélos

Des dates à retenir :

- ▶ La déambulation du **samedi 4 avril** : venez découvrir le « HASH », jeu de piste à vélo d'origine anglaise. Rendez-vous à 10 h devant l'Inguimbertaine avec votre vélo, et votre bonne humeur.
- ▶ **Le samedi 23 mai : Grande Vélorution**, défilé joyeux et festif à vélo à travers la ville. Rendez-vous à 10 h devant l'Inguimbertaine

Suivie de la fête « **Tous à vélo à Carpentras** » avec pique-nique, nombreuses animations et concours des Vélos décorés.

Contact : collectif.velo.carpentras@gmail.com

Si vous le souhaitez et si ce n'est déjà fait, envoyez-nous un mail pour vous inscrire sur notre liste de diffusion.

Ventoux - BIO

Un BOUCHER BIO qui découpe devant vous selon votre demande et qui FABRIQUE sa CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE

Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 ET PROJETS 2026 DU COMITE ECOLOGIQUE COMTAT VENTOUX

1. Préservation de la nature en ville et sur l'ensemble du territoire :

sauvegarder et renforcer la présence de la nature en ville à travers :

* la participation, en tant que co-organisateur avec la Mairie de Carpentras, aux Journées de l'Arbre les 23 et 24 mai 2025

* Revégétalisation d'une cour d'école : celle de l'école Amandiers A.

* Organisation de la Journée Mondiale du Nettoyage (« World Clean Up Day ») avec l'ADIS

2. Lutte contre les pollutions :

* Etude de la qualité de l'air avec FNE 84 et Atmosud : installation de 3 capteurs, suivi des mesures collectées concernant les particules fines.

* Saisine du Préfet et de la Chambre d'Agriculture pour la signature d'un arrêté préfectoral rendant obligatoire l'information des riverains sur les épandages de produits phytosanitaires, suite à l'étude scientifique Pestiriv (ANSES et Santé Publique France) et la mise en évidence des risques liés à leur utilisation.

3. Mobilités douces :

L'objectif du Collectif vélo et du Comité est de sensibiliser les décideurs locaux à l'élaboration d'un « écosystème vélo ». Certains éléments commencent à se mettre en place.

Actions du Collectif Vélo Carpentras et alentours :

■ Plaidoyer auprès des collectivités pour des aménagements cyclables de qualité, continus et sécurisés

■ Ateliers réparation : avec les centres sociaux Tricadou et Villemarie

■ Projets d'écomobilité scolaire : 14 personnes du Collectif ont passé l'habilitation « Vélo » de l'Éducation Nationale et sont en capacité d'accompagner des classes.

■ Balades à vélo : déambulations

4. Actions d'information et vie de l'association

■ Parution régulière du Libre Canard (4 fois/an) : 1500 exemplaires par numéro. Diffusion à Carpentras principalement et Aubignan, Beaumes, Caromb, Bedoin, Pernes

■ Bonne tenue régulière de la page Facebook, touchant en moyenne 1000 personnes/jour.

■ Présence au Forum des associations en septembre

■ Participation le 22 mai à la « semaine sans écrans » à l'école des Amandiers : stand de jeu avec bouchons recyclés.

■ En 2025 pour le 5^e centenaire de la Foire de la Saint Siffrein : animation d'un stand pendant 4 jours avec Carpentramap, « La ferme, ça pousse », FNE 84, le pépiniériste L'Arborée.

■ Renforcement des liens avec d'autres associations locales : le centre social Tricadou, la Nesque Propre, la FUB, FNE Paca, adhésion à FNE Vaucluse, Cibrav (photovoltaïque), Carpensud.

■ Production d'un dépliant présentant le Comité Écologique

5. Les activités institutionnelles

Association agréée de défense de l'environnement, nous participons aux instances telles que :

■ le GAL (groupe d'action locale) pilotant les projets européens Leader pour les communes du PNR Ventoux.

■ la commission consultative des services publics locaux de la COVE : eau, assainissement, transports et déchets.

■ l'enquête publique sur le « plan chasse » du département pour proposer la protection de diverses espèces chassables et limiter les prélèvements autorisés



Le défi principal de notre association reste celui du **renforcement durable de notre base d'adhérents et de militants actifs.**

Les projets d'action pour 2026

▶ Fête de l'arbre et l'écologie

▶ Projet de défense et protection du monde paysan : Le « Marathon de la Biodiversité » est un projet en préparation dans le Vaucluse afin de restaurer la trame turquoise, ce réseau de mares, rivières et zones humides essentielles à la faune.

Entre Avignon, L'Isle-sur-la-Sorgue et Carpentras, l'objectif est de créer ou restaurer mares, ripisylves et corridors écologiques pour aider amphibiens, libellules, chauves-souris et autres espèces liées à l'eau.

Habitants, associations et communes seront invités à y participer pour redonner vie aux zones humides du territoire.

▶ Qualité de l'air : AtmoSud et FNE relance un appel à manifestation d'intérêt. Nous avons participé au projet 2025 avec des capteurs à particules. Nous pourrions participer à la campagne 2026 en installant un ou des capteurs de CO2. Nous pourrions ainsi mesurer les niveaux de pollution et leur durée.

▶ Poursuite du travail de sensibilisation et d'action contre les pollutions et l'usage excessif des pesticides dans le Comtat

▶ Brûlages agricoles : problème du suivi

▶ Qualité de l'eau : sur l'arc Ventoux de la réserve des Sablons polluée par les produits phytosanitaires malgré une trame verte déjà existante.

▶ Partenariat avec un projet Leader sur la Sécurité sociale de l'alimentation à Mormoiron-Bedoin.

▶ Projet de convention citoyenne et expérimentation autour de la cuisine (travail sur le goût avec la Biocoop, le Tricadou et la commune de Sault)

▶ Actions pour toucher les jeunes générations : proposer des actions concrètes, créer un groupe jeunes, accompagner le « Savoir rouler en vélo » dans les centres de loisirs...

Rédigé par Pierre PASTOR



ARTISAN BOULANGER PÂTISSIER

486 av. Frédéric Mistral - CARPENTRAS
04 90 67 11 52



« Lou Tricadou » : social et écologie, un même combat !



Avec plus de 1 750 adhérents, 2 200 usagers, 20 salariés et 50 bénévoles, le centre social et citoyen Lou Tricadou (Les Trois Quartiers) est une association ouverte à l'ensemble des Carpentrassiens. Elle porte trois centres sociaux, agréés par la Caisse d'Allocations Familiales, implantés dans les quartiers du Centre-ville, des Amandiers-Éléphants et du Pous-du-Plan.

Intégrer l'écologie dans nos objectifs et nos actions ne consiste pas, pour nous, à ajouter un thème supplémentaire, mais bien à prolonger nos missions fondamentales. **Les enjeux écologiques ont en effet des impacts sociaux directs** : précarité énergétique, accès à une alimentation saine, santé environnementale, cadre de vie, mobilité... Les habitants que nous accompagnons sont souvent les premiers touchés par ces difficultés dans leur vie quotidienne.

Agir pour l'écologie, c'est donc aussi œuvrer pour davantage de justice sociale.

Pour nous, l'écologie est également un **levier d'émancipation et un pouvoir d'agir** pour les habitants. En menant des actions collectives en lien avec ces enjeux, nous favorisons l'entraide, la participation, la citoyenneté et la co-construction de solutions locales et durables, adaptées aux réalités du territoire.



Formation "Alimentation saine et petit budget" dans la cuisine mutualisée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le parc naturel régional du Mont Ventoux

Concrètement, nous avons créé, au Pous-du-Plan, **une cuisine semi-professionnelle mutualisée** à l'échelle du bassin de vie de Carpentras, orientée vers la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'été dernier, plus d'une tonne de fruits et légumes récupérés auprès d'agriculteurs — initialement destinés à la destruction — a ainsi été

distribuée aux habitants. Dès l'été prochain, nous passerons à la semi-transformation de ces **denrées sauvées du gaspillage**. De nombreux ateliers sont également proposés pour apprendre à s'alimenter sainement avec des produits locaux et durables, tout en respectant un budget modeste. Des maraîchers bio sont venus proposer leurs produits lors de nos fêtes de quartiers.

Des actions éducatives sont menées dans nos centres de loisirs afin de **sensibiliser les enfants** au tri des déchets, au compostage, aux



Atelier de réparation avec le Collectif Vélo devant le Collège Raspail le 12 décembre 2025

modes de déplacement moins polluants (vélo, marche...) et à la consommation sobre et responsable.

Nous nous réjouissons particulièrement du **partenariat avec le collectif vélo**, qui a notamment permis, en 2025, d'organiser sept ateliers d'auto-réparation et de remettre en état plus de 130 vélos. Un grand merci aux bénévoles du collectif impliqués dans ce beau projet qui va encore se développer en 2026.

Ces initiatives ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Nous souhaitons aujourd'hui **amplifier encore nos actions « socio-écologiques »**. La récente adhésion croisée entre notre centre social et le comité écologique en est une illustration concrète. Merci de nous donner la parole dans vos colonnes. Acteurs de l'écologie, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, afin de co-construire ensemble de nouveaux projets locaux qui contribuent à répondre aux défis sociaux et environnementaux.

Denis SAVANNE, Président du centre social et citoyen Lou Tricadou

Paul TOPENOT, Vice-Président du centre social et citoyen Lou Tricadou

Faites un don déductible des impôts au comité écologique

BULLETIN D'ADHÉSION

Remplissez le bulletin ci-dessous et retournez-le, accompagné d'un chèque de **16 €** pour une adhésion simple, **25 €** adhésion couple / famille, à partir de **20 €** pour les adhérents bienfaiteurs, à l'ordre du **Comité Écologique**, à l'adresse suivante :

Nom Prénom

Adresse

Téléphone e-mail

Je suis également intéressé-e par les informations concernant le collectif vélo.